

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Partenaires de prestation de services d'Emploi Ontario

**EXPÉDITEUR :** David Cronin, directeur  
Direction du soutien à la prestation des programmes  
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des  
compétences

**DATE :** Le 21 juin 2021

**OBJET :** **Surveillance des ententes de paiement de transfert d'Emploi  
Ontario en 2021-2022**

---

Je vous écris pour vous fournir des renseignements sur l'approche du ministère en ce qui concerne la surveillance des programmes d'Emploi Ontario pour l'exercice 2021-2022. Nous reconnaissons qu'au cours de la dernière année, nous avons constamment dû faire face à des défis qui ont changé la façon dont nous offrons des services au public. Le ministère demeure reconnaissant envers tous les partenaires de la prestation des services pour leur dévouement et leur capacité d'adaptation au moment de répondre aux besoins en matière d'emploi et de formation de la population de l'Ontario pendant cette période.

En outre, le ministère est résolu à accorder la priorité à la santé et à la sécurité de son personnel, de ses partenaires de prestation de services et de ses clients. Au cours du présent exercice, le ministère maintiendra ses protocoles de surveillance, comme il l'a fait lors de l'exercice précédent. Ces protocoles favorisent, entre autres, les pratiques de surveillance virtuelles, qui sont utilisées afin de minimiser les contacts en personne et d'optimiser la distanciation physique entre le personnel responsable de la prestation des services et les clients. Ainsi, dans le cadre des activités de surveillance, on tirera parti des ressources numériques, comme les courriels et les vidéoconférences; nous aurons donc recours à de telles méthodes de rechange pour communiquer avec les

employés et la clientèle. Lorsqu'ils utilisent des ressources numériques, les partenaires de la prestation de services doivent s'assurer qu'ils respectent les exigences en matière de protection des renseignements personnels énoncées dans leurs ententes de paiement de transfert, y compris la protection des renseignements transmis de façon numérique.

Les modifications apportées par le ministère aux pratiques de surveillance sont conformes à l'approche globale du gouvernement de l'Ontario visant à protéger la santé et la sécurité du public, tout en continuant d'offrir des services de qualité accessibles au public.

Si vous avez des questions sur les pratiques de surveillance du Ministère, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.

Entre-temps, le Ministère continue de fournir des mises à jour sur l'[Espace Partenaires Emploi Ontario](#).

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur la COVID-19, veuillez consulter le [site Web du ministère de la Santé](#) ou la [page de ressources sur la COVID-19](#).

Merci.

David Cronin  
Directeur

c. c. : Heather Cross, directrice de la Région de l'Ouest  
Andrew Irvine, directeur de la Région du Nord  
Tariq Ismati, directeur de la Région de l'Est  
Laura Loveridge, directrice de la Région du Centre